

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 14 (1900)

Heft: 2

Artikel: Nobiliaire du pays de Neuchâtel [suite et fin]

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-768526>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nobiliaire du pays de Neuchâtel.

(Suite et fin).

135. DU TERRAUX. — Nom porté dès le XIV^e siècle par une branche de l'ancienne maison de Vauxtravers (v. ce nom).

Jean Rodolphe, fils de noble *François Mayor*, bourgeois de Romainmôtiers, au pays de Vaud, et d'Isabelle fille unique d'*Antoine du Terraux-de Vauxtravers*, né en 1587, fut, en vertu du contrat de mariage de sa mère et du testament de son grandpère maternel, ratifié par Catherine de Gonzague, mère tutrice de Henry II de Longueville, substitué au nom et aux armes ainsi qu'à tous les droits et prérogatives de la maison *du Terraux* éteinte. (Lettres patentes du 19 septembre 1609 entérinées le 6 février 1610).

Cette famille ayant porté à peu près exclusivement le nom *du Terraux*, nous la mentionnons sous ce nom en réservant le nom de Vauxtravers à l'ancienne maison sur laquelle elle se greffa. Il faut mentionner néanmoins que la famille du Terraux obtint du Conseil d'Etat en 1783, après un long litige, la reconnaissance de son droit à porter le nom de *du Terraux-de Vauxtravers*. Famille éteinte dans la première moitié du XIX^e siècle avec *Samuel-Alexandre du Terraux*, né en 1767.

ARMES: *Palé d'or et d'azur de six pièces ou d'azur à trois pals d'or.*

CIMIER: *Un tronc d'homme sans bras vêtu des pièces et émaux de l'écu.*

136. THELLUNG DE COURTELARY. — *Jean Henry Thellung* (1615 à 1690), maire de Bienne et baillif épiscopal en Erguel, d'une ancienne famille patricienne de Bienne venue probablement de Bourgogne au XIV^e siècle sous le nom, germanisé dans la suite, de Daillon ou Tellon, entrée en 1633 dans la Bourgeoisie de Neuchâtel, reçut en date du 16 avril 1653 des lettres de noblesse de l'Empereur Ferdinand III avec le droit de joindre à ses armes et à son nom ceux de la famille éteinte *de Courtelary* dont il avait hérité une partie des fiefs dans l'Evêché de Bâle.

Quelques uns de ses descendants, établis à Neuchâtel, y ont rempli des fonctions publiques et possédé une part du fief de la dîme de Coffrane, du chef de Louise de Merveilleux, femme de Jean-Henry ci-dessus, mais sans y avoir été immatriculés dans la nobiliaire de l'Etat.

Famille éteinte à Neuchâtel à la fin du XVIII^e ou dans les premières années du XIX^e siècle.

D'autres branches existent encore dans la Suisse allemande mais n'ont pas conservé l'indigénat neuchâtelois.

ARMES: *Ecartelé: aux 1^{er} et 4^e de gueules à la bande d'argent chargée de trois feuilles de tilleul du premier (qui est de Courtelary); aux 2^e et 3^e de gueules au lion issant d'or mouvant de trois monts d'argent; sur le tout: de gueules à la bande d'argent chargée d'un losange du premier (alias à la bande de sinople chargée d'un losange d'or), qui est de Thellung ancien.*

CIMIER: *Un demi-vol éployé de gueules, chargé des pièces de Thellung ancien.*

137. TREYTORRENS. — Cette très vieille race noble du pays de Vaud, éteinte au milieu du XIX^e siècle eut, dans une de ses branches, d'étroites relations avec Neuchâtel où, du XV^e au XVII^e siècle, elle posséda de petits fiefs et où quelques uns de ses membres siégèrent aux audiences.

ARMES: *De gueules à trois poissons rangés en pal, d'argent.*

CIMIER: *Un lion issant d'or.*

138. TRIBOLET. — Ancienne famille neuchâteloise dont la filiation est suivie depuis *Jean dit Richard Tribolet*, bourgeois de Neuchâtel en 1386.

Jean-Jacques Tribolet († 1611), capitaine au service de France, deuxième fils de *Jean*, banneret de Neuchâtel († 1582) et de *Catherine Hardy*, fut créé chevalier par le roi Henry IV en juillet 1593, puis il reçut du même prince des lettres de noblesse datées d'octobre de la même année. Le Conseil d'Etat ayant refusé de reconnaître ces titres étrangers, la souveraine du pays, Marie de Bourbon, donna au chevalier *J.-J. Tribolet* de nouvelles lettres de noblesse le 5 octobre 1595, lesquelles furent entérinées le 11 mai 1596.

Abram Tribolet, oncle du précédent, châtelain de Thielle, procureur général et conseiller d'Etat († 1627), fut anobli par Henry II de Longueville le 2 octobre 1618. Entérinement le 24 janvier 1632, après la mort d'Abram et sur la requête de *Guillaume*, son fils, maire de la Sagne, plus tard aussi châtelain de Thielle et conseiller d'Etat — rameau éteint en 1669 avec le dit *Guillaume Tribolet*, qui ne laissa que des filles.

Le chevalier *Jean-Jacques Tribolet* n'ayant laissé qu'un fils mort en 1615 sans postérité, son frère cadet, *Nicolas*, conseiller et secrétaire d'Etat, obtint du prince Henry II de Longueville des lettres de noblesse datées du 8 juin 1639 sous forme d'une sorte d'ordre de cabinet, puis par diplôme en meilleure forme du 25 avril 1641, entériné le 1^{er} février 1642.

Hugues Tribolet, maire de Neuchâtel et conseiller d'Etat, † 1653, et *Abram* son frère, † 1649, maire de Rochefort, tous deux fils de *Pierre Tribolet-Hardy*, maire de Neuchâtel, † 1592, frère aîné de *Jean-Jacques* et de *Nicolas*, obtinrent également de Henry II de Longueville, par diplôme du 10 janvier 1642 des lettres de noblesse qui furent entérinées à la même date que celles de *Nicolas* leur oncle, le 1^{er} février 1642.

Branche ainée éteinte en 1843 avec *Charles-Etienne de Tribolet-Hardy*, maire de Lignières et conseiller d'Etat.

Le nom de *Tribolet-Hardy* appartient au chef de la famille en vertu d'un majorat créé en 1569 par Guillaume Hardy, maire de Neuchâtel et conseiller d'Etat, dont la fille ainée avait épousé *Jehan Tribolet*, banneret de Neuchâtel. Ce majorat, le seul de nature non féodale qui ait jamais été reconnu dans l'Etat, reposa jusqu'en 1845 sur une maison et des vignes à Neuchâtel. Il fut à cette date transporté avec l'assentiment du souverain sur le domaine du Sorgereux au Val de Ruz.

La famille de Tribolet ne subsiste que dans la descendance de *Nicolas*, en la personne de *M. Maurice-Frédéric de Tribolet-Hardy*, Dr. ès-sciences, professeur à l'Académie de Neuchâtel, et en ses trois fils.

ARMES: 1^o anciennes: portées jusque vers la fin du XVII^e siècle concurremment avec les armes modernes: *de gueules à deux chevrons d'or*.

2^o suivant les lettres de noblesse de 1593: *d'azur à deux chevrons d'or, le second surmonté d'une croisette d'argent, et au lion issant d'or en pointe*.

3^o actuelles: *d'azur à deux chevrons d'or*.

CIMIER: *Un lion issant d'or*.

139. VALLIER. — Ancienne famille originaire de la baronnie du Landeron où on la rencontre déjà sous les comtes de la première race au XIV^e siècle.

Pierre et Jean, fils de *Jacques Vallier* et de *Marguerite de Cressier*, furent, en date du 1^{er} juin 1524, admis par les cantons souverains de Neuchâtel à succéder à la noblesse et aux fiefs de *Jean de Cressier*, leur oncle, mort sans descendance.

Cette famille, établie à Soleure après la réformation, a donné deux gouverneurs au Comté de Neuchâtel de 1584 à 1623, ainsi que plusieurs Avoyers à la république de Soleure.

Les deux branches issues de *Pierre* (1488 à 1552) et de *Jean Vallier* (1492 à 1549) ci-dessus, se sont éteintes, l'une, celle des S^{rs} de St-Aubin en Vuilly, en 1855, l'autre, celle des S^{rs} de Wendelstorf (Vendelincourt), en 1887.

ARMES: *Ecartelé, aux 1^{er} et 4^e d'azur à la croix fleuronée d'or* (qui est de Vallier ancien), *aux 2^e et 3^e de gueules à la fasce d'or accompagnée en chef d'une fleur de lys au pied coupé, et en pointe d'une étoile du même, ou d'argent* (qui est de Cressier).

CIMIER: *La tête et la cou d'un cygne d'argent, becqué d'or, lampassé de gueules, sommée d'une fleur de lys d'or, ou à la crête fleuronée ou fleurdelysée de cinq pièces d'or*.

140. VATTEL. — *David Vattel*, d'une famille de Peseux, bourgeoise de Neuchâtel, pasteur de St-Aubin, fut anobli le 29 juillet 1727 par le diplôme collectif donné aux trois députés de la Vénération Classe du clergé neuchâtelois auprès du roi Frédéric Guillaume I^{er} (v. *Chopard* et *Perrot*). Entérinement le 24 septembre 1727.

Famille éteinte en 1827 avec *Charles Adolphe Maurice de Vattel*, châtelain du Val de Travers et conseiller d'Etat, petit fils de *David*, ci-dessus et fils du célèbre jurisconsulte *Emer de Vattel*.

ARMES: *Ecartelé, aux 1^{er} et 4^{ms} d'argent à une tête d'aigle de sable, becquée et couronnée d'or, aux 2^e et 3^{ms} d'or à trois anilles d'azur posée 2 et 1 (alias de gueules à trois anilles d'or), qui est de Vattel ancien.*

CIMIER: *Un panache de sable, d'argent, d'or et d'azur.*

141. VAUMARCUS. — Très ancienne famille qui possédait, tant en alleus qu'en fiefs, des biens considérables de l'Areuse jusque dans le pays de Vaud et jusque sur les bords de la Glâne, mais qui ne peut être historiquement suivie que depuis le milieu du XIII^e siècle, époque où sa décadence commence et où son patrimoine se disperse. Entre 1280 et 1308 *Pierre de Vaumarcus*, chevalier, dut céder Vermondens et Pontareuse aux Estavayer, Concise à son gendre Aymon de St-Martin, puis enfin Vaumarcus même au Comte de Neuchâtel.

Dès lors les Vaumarcus, sans cesser de figurer au nombre des premiers gentilhommes du pays, se retirèrent à Nidau, au Landeron et à Epagnier où ils avaient conservé des biens. La branche qui subsista le plus longtemps prit même parfois le nom de cette dernière localité.

Famille éteinte à la fin du XV^e siècle ou au commencement du XVI^e avec *Roland de Vaumarcus* dont la fille unique épousa George de Rive, gouverneur de Neuchâtel.

ARMES: *D'azur au chevron d'argent accompagné de trois croisettes du même.*

CIMIER: *Un tronc d'homme sans bras, vêtu des pièces de l'écu, coiffé d'un bonnet pointu d'azur.*

142. VAUXTRAVERS. — Cette famille apparaît au commencement du XIII^e siècle dans la région du même nom avec *Pierre*, chevalier, *maior* ou *villicus du Vauxtravers* et *Thierry du Vauxtravers* son frère (1228); au siècle précédent elle figurait déjà en bon rang dans la noblesse de Bourgogne.

Elle ne paraît pas avoir jamais possédé la seigneurie du Vauxtravers, laquelle était de très ancienne date partagée entre les maisons de Neuchâtel et de Joux et le prieuré de Môtiers, mais elle y possédait au XIII^e siècle des biens divers soit comme alleus soit comme fiefs du prieuré. En 1301 *Amédée de Vauxtravers* dut, avec le consentement du prieuré duquel il la tenait en fief, prêter hommage au Comte de Neuchâtel, pour la maison forte dite «le Terraux» qu'il avait élevée à Môtiers et dont une partie de ses descendants prirent le nom.

Des nombreuses branches de cette famille l'une s'éteignit au début du XVI^e siècle avec *Jacques de Vauxtravers*, dit *Le grand Jacques de Plançonne*, et une autre, la dernière, au commencement du XVII^e siècle avec *Antoine du Terraux* né en 1530, capitaine au service de Henry IV (v. du Terraux).

Le dire de Boyve suivant lequel cette dernière branche serait issue de Pierre d'Andoing (v. ce nom) et de Catherine du Terraux ne peut être accueillie que sous réserves, faute de preuves.

ARMES: Primitivement et jusqu'au XIV^e siècle: *palé de six pièces à la barre, ou à la bande, brochant sur le tout.* (Ces armes ont fait présumer une parenté d'origine avec la maison de Grandson).

Plus tard: *palé de six pièces d'or et d'azur, ou d'azur à trois pals d'or.*

CIMIER: *Un tronc d'homme, sans bras, vêtu des pièces et émaux de l'écu.*

143. VILLAFANS. — Ancienne famille de Franche Comté établie à Neuchâtel au XIV^e siècle avec *Hugues de Villafans*, chevalier, bailli de Neuchâtel sous la Comtesse Isabelle, éteinte au milieu du XV^e siècle.

ARMES: *D'argent à la bande de sable accompagnée de deux cotices du même et chargée de trois coquilles de St-Jacques d'or.*

144. WATTEVILLE. — *Jean-Jacques de Watteville*, avoyer de Berne, chef de la 2^e branche de la noble famille de ce nom, acquit en 1513 la seigneurie de Colombier par le fait de son mariage avec Rose fille et héritière de Philibert de Chauvivey. Il obtint en 1531 de François d'Orléans le droit de haute justice que ne possédaient pas ses prédécesseurs, et siégea aux audiences au rang des principaux vassaux de l'Etat.

Ses fils *Gérard, Jacques* et *Nicolas*, coseigneurs de Colombier, vendirent la seigneurie au souverain en 1564. Un petit fief à Marin, dépendant de Colombier et non compris dans la vente, resta dans la maison de Watteville jusqu'en 1627.

ARMES: *De gueules à trois demi-vols d'argent.*

CIMIER: *Un tronc de femme ailé et sans bras, de gueules.*

145. WEMYSS-DE COTTENDART. — *Lord David Wemyss*, comte de Wemyss, vicomte d'Elcho, naturalisé neuchâtelois en 1754, obtint du roi Frédéric II, par diplôme du 21 mars 1780, l'érection du domaine de *Cottendart*, près de Colombier, en *baronnie* en faveur de lui-même et de ses descendants, à charge d'hommage féodal, mais sans affranchissement de taxes ni de redevances. Entérinement le 18 septembre 1780.

Par diplôme du 28 décembre 1788, le roi Frédéric-Guillaume II confirma l'inféodation en faveur de dame *Marguerite Wemyss* femme du conseiller Antoine Le Bel, fille unique de Lord Wemyss, et en faveur de ses descendants. Entérinement le 28 décembre 1790.

Le titre étant attaché à la possession du domaine, le Conseil d'Etat arrêta le 15 avril 1806 que la terre de Cottendart ayant été aliénée, David Le Bel, fils et héritier de Marguerite Wemyss n'avait plus droit à se qualifier de Baron et que ce titre était à supprimer dans les actes publics le concernant.

ARMES: *Ecartelé, aux 1^{er} et 4^{me} d'argent au trescheur de gueules traversé d'une fasce d'azur, aux 2^e et 4^e d'or au lion de sable.*

CIMIER: *Une oie passante d'argent.*

146. WESDEHLEN. — *Georges-Frédéric Petitpierre* (v. ce nom), conseiller de légation, plus tard conseiller d'Etat de Neuchâtel, fut créé *comte de Wesdehlen* par diplôme du 18 janvier 1832, à l'occasion de son mariage avec Hermine fille du C^{te} de Waldbourg-Truchsess-Capustigall et de Antoinette née princesse de Hohenzollern-Hechingen. (Wesdehlen est le nom d'une terre de la maison de Waldbourg actuellement possédée par la maison de Dohna).

Notification au Conseil d'Etat par lettre ministérielle du 19 avril 1832 mais pas de mention d'entérinement, cette formalité ayant été renvoyée par le

conseil jusqu'à ce que le diplôme, présenté, en allemand, eût été produit en traduction française.

Descendance mâle: le C^{te} *Louis de Wesdehlen*, ancien ministre plénipotentiaire, conseiller intime actuel, et ses deux fils, en Allemagne.

ARMES: *De gueules au croissant d'or accompagné en chef de deux étoiles du même.* (Petitpierre).

CIMIER: *Une étoile d'or.*

DEVISE: *Quand même!*

* * *

Additions et corrections.

Il nous reste à donner l'énumération sommaire des gentilhommes de familles étrangères au pays qui ont acquis l'indigénat neuchâtelois sans créer d'établissement durable dans le pays ou qui y ont rempli des fonctions publiques sans s'être rattachés à la nationalité neuchâteloise.

Nous ferons suivre cette liste de quelques renseignements qui nous sont arrivés trop tard pour prendre place dans le texte et des rectifications qui pourront encore nous parvenir.

Erratum.

SALIS. — Les dates données dans l'article concernant cette famille sont à rectifier comme suit: Le Comte *Pierre-Jean de Salis*, (né 1799, † 1870).

Chevaliers de l'Empire: 1487.

CIMIER: la branche qui nous occupe porte les ailes du cimier non pas l'une d'argent et l'autre de gueules, mais *toutes deux d'argent*.

Vier Siegel der Ritsch von Freiburg.

Von H. Türlér.

Als am 18. Juni 1899 zahlreiche Mitglieder des historischen Vereins von Bern auf ihrem Wege zur Jahresversammlung im Thalgut bei Wichtrach durch das freundliche Dorf Gerzensee passierten, unterliessen sie nicht, auch der dortigen, einfachen Kirche einen Besuch zu machen. Als bemerkenswertesten Zeugen des Alters der Kirche fanden sie darin einen dreieckigen Wappenschild, der hoch oben an der Nordwand angebracht ist und seiner Form nach in das XIV. Jahrhundert zurückgeht. Das Wappen, das einen Hahn auf einem Dreieck aufweist, konnte niemand deuten, auch nicht Herr Direktor Kasser, der im Berner Hinkenden Boten auf das Jahr 1900, Seite 63, eine Abbildung des Schildes giebt. Im XV. Jahrhundert führte freilich das bürgerliche Geschlecht Wisshan in Bern einen Hahn im Wappen, und bekannt ist auch das Wappen der Ritsch von Freiburg, das im XV. Jahrhundert drei Hähne (zwei, eins) enthält. Aber einen Wappenschild mit einem Hahn aus dem XIV. Jahrhundert